

Le chargement des autorités a considérablement enrichi les anciennes autorités locales.

Le déplacement des postes de catalogage dans l'université est beaucoup plus simple.

Un seul regret : la localisation sur des notices existantes est plus complexe qu'auparavant (doublons et variantes d'édition, liens) et nécessite quasiment une compétence de catalogueur, ce qui relativise un peu l'importante diminution du catalogage original.

Signalement systématique

L'amélioration globale a permis d'abandonner complètement le catalogage local, sauf pour certaines collections en caractères non latins, et de rendre le signalement dans la base nationale systématique. Le nouvel environnement technique est donc très favorable à la poursuite du catalogage rétrospectif des bibliothèques associées qui est un des grands objectifs documentaires de l'université

depuis la création du SCD. Mais les moyens en personnels restent un peu en retrait.

Enfin, le Sudoc est un excellent outil de renseignement. Les enseignants et chercheurs, qui le découvrent, manifestent toujours un grand intérêt.

Le SCD attend maintenant le déploiement des procédures de remontées d'exemplaires pour améliorer la qualité des localisations et le développement pour les caractères non latins.

J. Bernon
A.-M. Cubaud
G. Piaser
V. Reymond

Anne-Marie Cubaud – BU de la Manufacture ✉ cubaud.scd@univ-lyon3.fr

Gérard Piaser – BU de la Manufacture ✉ piaser.scd@univ-lyon3.fr

Valérie Reymond – Bibliothèque de recherche de droit ✉ reymond.scd@univ-lyon3.fr

Guy Lavorel, président de l'Université Lyon III – Jean-Moulin
Jean Bernon, directeur du service commun de la documentation

✉ bernon.scd@univ-lyon3.fr

SCD ☎ 04 78 78 79 02 📠 79 89

📍 6 cours Albert-Thomas 69371 LYON CEDEX 08

Un fonds ancien de droit

Un ancien site pilote du Sudoc

Les collections de droit, économie et gestion occupent une place importante au sein du SICD 2, dont la constitution, il y a une douzaine d'années, s'est faite à partir des deux anciennes sections, lettres d'une part, droit d'autre part, de la bibliothèque interuniversitaire de Grenoble. La section droit rassemblait les collections de droit, de sciences économiques, de sciences de gestion et de sciences politiques.

Rythme de renouvellement

Les collections dans ces disciplines représentent environ 220 000 volumes auxquels viennent s'ajouter quelque 26 000 volumes de thèses. Nous possédons également environ 2 000 titres

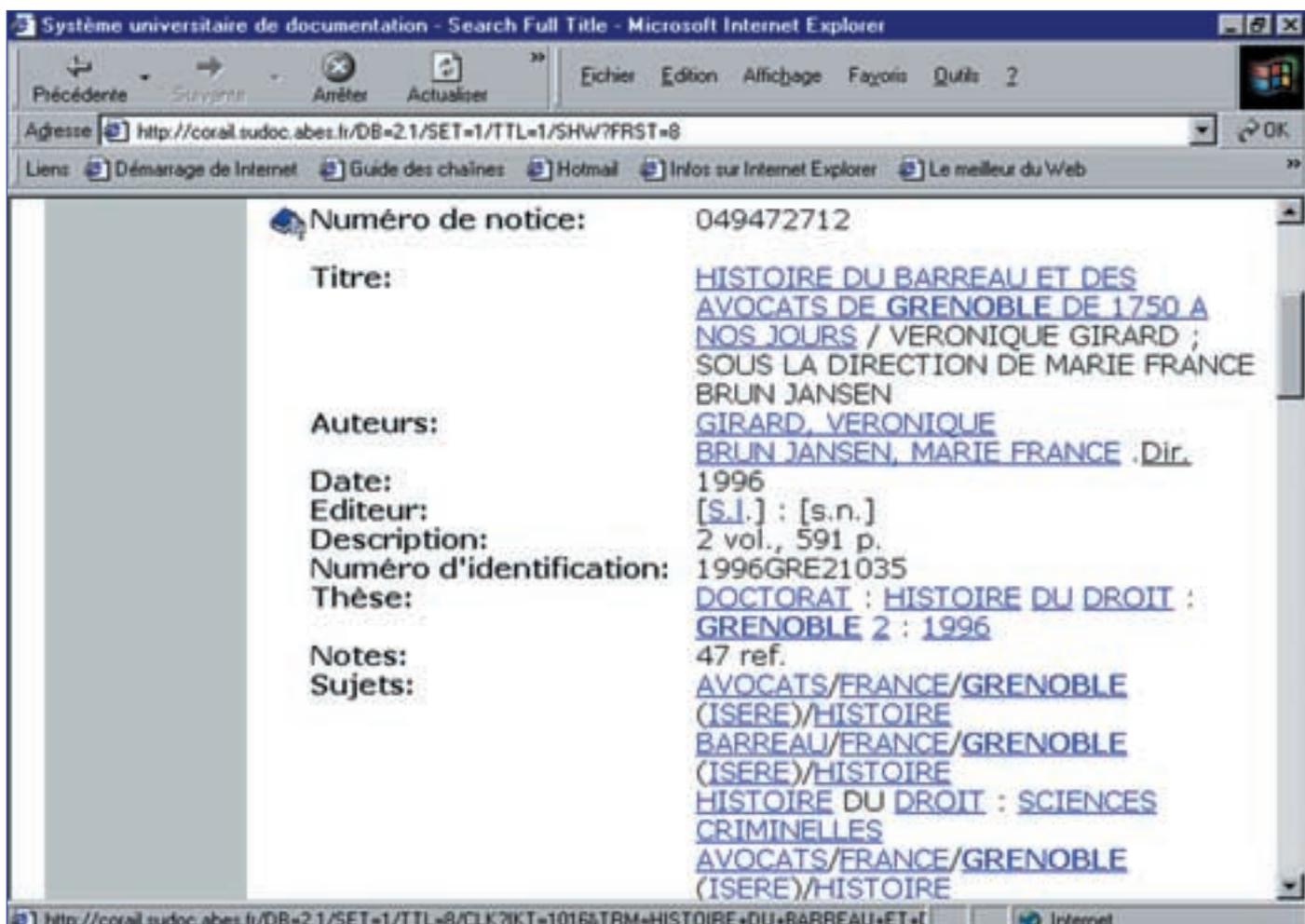
de périodiques et plus de 1 500 microformes – en dehors des thèses. La part d'accroissement annuel est importante : plus de 5 000 volumes, c'est-à-dire plus de la moitié des nouvelles acquisitions du SICD 2, ce qui est logique, compte tenu du fort taux de mise à jour que nous devons pratiquer sur les collections de droit mais aussi de sciences économiques, disciplines pour lesquelles la documentation doit se renouveler à un rythme en moyenne plus rapide que dans les disciplines littéraires.

Ce sont donc des collections importantes que nous mettons à la disposition d'un public qui lui-même représente une part significative de la communauté universitaire de l'Université Grenoble II – Pierre-Mendès-France. Pour l'année universitaire 2001-2002, les étudiants inscrits en droit sont près de 3 000

– dont 1 300 étudiants de premier cycle et, à l'autre extrémité de l'échelle, une centaine de doctorants – et ceux de sciences économiques 2 300, dont un tiers environ en enseignement à distance, sur un total de 20 000 étudiants pour l'ensemble de l'université. Ces deux disciplines sont actives également dans la recherche avec, en 2001, 12 thèses de droit et 11 thèses de sciences économiques soutenues.

Juristes autour du Parlement

Notre bibliothèque possède également un très important fonds ancien de droit. Le fonds ancien du SICD 2 représente environ 25 000 volumes antérieurs à 1811, ce qui, sur le seul plan de la quantité, en fait un fonds relativement important



pour une bibliothèque universitaire ; comme on le sait, les confiscations révolutionnaires, à l'origine d'une grande partie des fonds anciens en France, ont essentiellement été attribués aux bibliothèques municipales. Cette collection trouve son origine notamment dans l'héritage des anciens fonds qui existaient pour l'université de Grenoble, dont la fondation remonte au XIV^e siècle (1336). Au XIX^e siècle, l'université a récupéré en particulier la collection de l'ancienne école de droit, ancêtre de l'actuelle UFR de droit. En outre, les confiscations de la Révolution ont en partie été partagées entre la bibliothèque municipale, déjà fondée à cette époque*, et l'université. Il en va de même pour les attributions de fonds effectuées après la loi sur les congrégations en 1901 et la loi de séparation de l'Église et de l'État en 1905 : l'essentiel est allé à la bibliothèque muni-

cipale mais la bibliothèque universitaire a hérité une partie de ces collections, notamment celles en provenance du grand séminaire de Grenoble. Cette conjugaison d'événements et d'éléments fortuits qui ne se retrouve pas forcément dans d'autres cas en France, nous vaut le privilège de conserver un fonds ancien important. Mais, en outre, ce fonds ancien présente la particularité d'être en grande partie composé de collections de droit. Nous possédons ainsi d'importantes collections de juristes dauphinois ou de grandes collections de traités de droit, dont ceux rédigés par les juristes grenoblois du XVII^e et du XVIII^e siècles. En effet, Grenoble était, sous l'Ancien Régime, une ville de Parlement, avec donc un important groupe de juristes autour du Parlement, dont beaucoup ont écrit et publié.

Doublons & localisations

Au total, il reste que notre bibliothèque, de manière ancienne finalement, possède une importante collection de droit, dont le développement a suivi celui de l'UFR de droit, qui est aujourd'hui l'une des composantes les plus importantes de l'Université Pierre-Mendès-France. Ce développement s'est naturellement poursuivi dans les dernières décennies avec l'importance croissante des disciplines issues des anciennes facultés de droit : les sciences économiques et les sciences de gestion notamment, qui ont connu à Grenoble un important développement depuis les années 1970. Bien évidemment, l'ensemble des collections modernes de ces disciplines figure dans le catalogue commun Odyssee, catalogue collectif des universités Pierre-Mendès-France et Stendhal,

auquel participent quatorze composantes du réseau du SICD 2. Seules deux composantes participent directement au Sudoc : la bibliothèque universitaire de droit et lettres et le centre de documentation de l'Institut d'études politiques de Grenoble. La bibliothèque universitaire a pris en charge la mise à jour des données concernant les collections de périodiques des 24 bibliothèques d'UFR et centres de documentation du SICD 2, travail qui était assuré jusqu'en 2000 par le centre régional des publications en série.

Le catalogage courant ne pose pas de problème particulier dans le Sudoc mais le gros travail qui reste à faire est la chasse aux doublons et aux localisations devenues erronées – strates Sibil, CCNPS, Docthèses, notices au statut de candidat doublon, etc. Pour le catalogage rétrospectif, les fiches papier des ouvrages entrés à la BU avant 1970 qui subsistent après les différentes opérations de « rétroconversion » qui ont déjà été effectuées, trouvent bien souvent une notice dans le Sudoc.

Impatience & volonté

Les collègues des composantes du SICD 2 qui participent au réseau Odyssee sont impatients de travailler dans le Sudoc ; à terme, toute la documentation universitaire devrait être signalée dans le catalogue national ; mais pour cela il faut une volonté politique des universités allant dans le sens de l'intégration au SICD 2 des composantes documentaires.

Le prochain contrat quadriennal devrait être l'occasion d'avancer sur cette question : la coopération documentaire au sein du réseau du SICD 2 et l'intégration des BUFR constituent en effet un des axes importants du projet d'établissement qui sera négocié avec le ministère cet automne 2002.

F. Saby ✉ Frederic.Saby@upmf-grenoble.fr
É. Hatzfeld ✉ Evelyne.Hatzfeld@upmf-grenoble.fr

Évelyne Hatzfeld – Correspondante Sudoc ☎ 04 76 82 61 62

Claude Courlet, président de l'Université Grenoble II – Pierre-Mendès-France
Lise Dumasy, présidente de l'Université Grenoble III – Stendhal
Frédéric Saby, directeur du service interétablissements de coopération documentaire
SICD 2 ☎ 04 76 82 61 61 📠 61 68
✉ BP 85 - 38402 SAINT-MARTIN-D'HÈRES CEDEX

* La bibliothèque municipale de Grenoble a été fondée en 1772, après une souscription publique ouverte pour assurer le rachat, par la population de la ville, de la collection de l'évêque, Mgr de Caulet (34 000 volumes, ce qui représente une collection personnelle considérable pour l'époque). Le rachat achevé, la bibliothèque de Mgr de Caulet est devenue bibliothèque publique. Les fonds issus des confiscations sont venus compléter ce premier noyau de la collection.

📖 **Ministre** de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche – Luc Ferry

Direction de l'enseignement supérieur

« M. Jean-Marc Monteil, professeur des universités, est nommé directeur de l'enseignement supérieur, en remplacement de M^{me} Francine Demichel, appelée à d'autres fonctions. »
JO 2-8-2002

DES ☎ 01 55 55 10 10

✉ 99 rue de Grenelle 75357 PARIS 07 SP

📖 **Cataloguer : mode d'emploi**

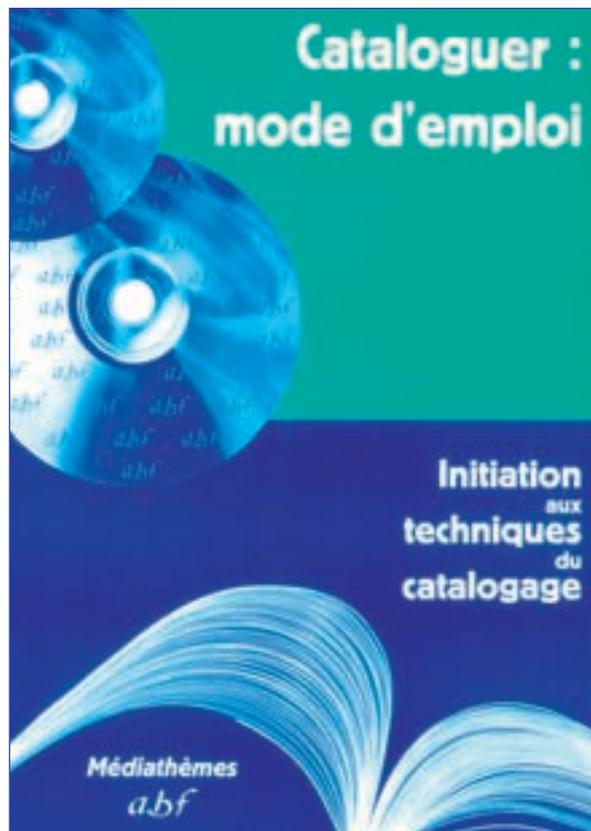
Vient de paraître
Cataloguer : mode d'emploi : initiation aux techniques du catalogage

Association des bibliothécaires français
☎ 01 55 33 10 30
📠 10 31

🌐 www.abf.asso.fr

✉ 31 rue de Chabrol
75010 PARIS

Cataloguer : mode d'emploi : initiation aux techniques du catalogage / Association des bibliothécaires français (Paris).
-2^e éd. rev. et corr.-
Paris : ABF, 2002.-
156 p. ; 24 cm.
- (Médiathèmes ; 2).
ISBN 2-900177-21-9



📖 **AMUE**

Gilles Cottureau, ancien président de l'université du Maine, a été élu, en juillet, président du conseil d'administration de l'AMUE – Agence de mutualisation des universités et des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche.

AMUE ✉ Maison des universités
103 bd Saint-Michel 75005 PARIS